

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 528

présenté par

M. Eliaou, rapporteur, Mme Janvier, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Fiévet, M. Vignal, Mme Lardet, M. Blanchet, M. Pont, M. Vuilletet, Mme Verdier-Jouclas, M. Paris, Mme Fontenel-Personne, M. Marilossian, Mme Mirallès, Mme Calvez, M. Martin, Mme Dubré-Chirat, Mme Rossi, Mme De Temmerman, Mme Hérin, Mme Piron, Mme Vidal, Mme Vanceunebrock et Mme Provendier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Des campagnes d'informations seront organisées à l'échelle nationale, notamment dans les collèges et lycées et dans le cadre du Service National Universel (SNU), afin de sensibiliser le jeune public dès la puberté aux questions relatives à la fertilité, à l'autoconservation des gamètes et au don de gamètes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter la population jeune, dès le collège et le lycée et dans le cadre du Service National Universel, sur les aspects physiologiques de la fertilité féminine et masculine, l'autoconservation des gamètes mais également sur le don de gamètes.